



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial

32 COM

Distribution limitée

WHC-08/32.COM/11C

Paris, 22 mai 2008

Original : anglais/français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION
DU PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

Trente-deuxième session

Québec, Canada
2 – 10 juillet 2008

Point 11 de l'ordre du jour provisoire : Rapports périodiques

11C. Suivi du rapport périodique pour l'Europe

RÉSUMÉ

Le présent document contient un résumé des activités de suivi du rapport périodique pour la région Europe présenté au Comité du patrimoine mondial à sa 31e session (Christchurch, 2007).

Les décisions incluant des clarifications sur les limites, à la suite de l'exercice de soumission de rapport périodique pour l'Europe et de l'Inventaire rétrospectif, figurent dans le document *WHC-08/32.COM/8D*.

Projet de décision : 32 COM 11C, voir point II

I. Suivi du rapport périodique pour l'Europe

1. En 2006, à sa 30e session (Vilnius, 2006), le Comité a approuvé le rapport périodique pour la région Europe. Par la suite, des mesures ont été prises pour assurer la mise en œuvre des décisions du Comité **30 COM 11 A.1** et **30 COM 11 A.2**, et un rapport a été soumis au Comité à sa 31e session (Christchurch, 2007).
2. Pour assurer le suivi des décisions **31 COM 11 A.1** et **31 COM 11 A.2**, une Lettre circulaire a été adressée aux États parties européens en octobre 2007, ainsi que des lettres individuelles aux États parties concernés. Cent-vingt-cinq clarifications de limites ont été reçues, dont 65 % étaient satisfaisantes. Elles figurent dans le document *WHC-08/32.COM/8D*.
3. Après la publication du « *Rapport périodique et plan d'action Europe 2005-2006* » (n° 20 des « Rapports du patrimoine mondial ») en février 2007, le rapport a été diffusé en anglais et en français en version imprimée et électronique (<http://whc.unesco.org/en/153/>).
4. De nombreuses activités de coopération entre des États parties européens, les Organisations consultatives et le Centre du patrimoine mondial ont traité du suivi du rapport périodique et du plan d'action pour l'Europe, et de nombreuses réunions sous-régionales ont été organisées à cet effet.
5. La réunion pour l'*Europe de l'Est* (Wroclaw, Pologne, 14-15 septembre 2007), organisée par les autorités polonaises a défini des mesures prioritaires pour la sous-région d'Europe de l'Est. Elle a également étudié – avec des exercices pratiques – l'élaboration de déclarations de valeur/ valeur universelle exceptionnelle et la question des modifications et clarifications des limites. Elle a aussi permis d'échanger des bonnes pratiques et de réfléchir sur l'harmonisation complexe des listes indicatives au niveau binational ou sous-régional. Le rapport et les recommandations de cette réunion sont disponibles en ligne à : <http://whc.unesco.org/en/events/417/>.
6. En 2007, un financement extrabudgétaire de l'Agence fédérale allemande pour la protection de la nature (BfN) a permis de couvrir les frais des ateliers suivants sur le renforcement des capacités en matière de patrimoine naturel et de paysages culturels en *Europe centrale et de l'Est* : Atelier sur « L'harmonisation des listes indicatives en Europe centrale, Europe de l'Est et du Sud-Est (9-13 mai 2007) et Atelier de formation sur « La planification et la gestion du tourisme sur les sites naturels du patrimoine mondial d'Europe » (31 octobre au 4 novembre 2007). Ces deux ateliers se sont tenus à l'Académie internationale pour la protection de la nature, à Vilm, Allemagne. La documentation correspondante est disponible en ligne à : www.bfn.de/0610_vortraege+M52087573ab0.html
7. Concernant les paysages culturels en *Europe du Sud-Est*, le projet extrabudgétaire mis au point avec le Forum de Bellagio pour le développement durable, l'Istituto Superiore sui Sistemi Territoriali per l'Innovazione (SiTI) et la Fondation allemande pour l'environnement (DBU) pour favoriser le renforcement des capacités en matière de gestion des sites dans cette région ayant subi des conflits, est arrivé à terme en avril 2008. La collaboration avec ces trois organisations partenaires et d'autres sources de financement a également permis d'organiser trois ateliers de formation spécialement destinés à des experts du patrimoine naturel d'*Europe centrale et du Sud-Est* au second semestre 2007. Deux ateliers de coordination ont également été organisés pour discuter de la programmation future, avec la participation de l'UICN, du Bureau de l'UNESCO-

BRESCE à Venise. Au vu des résultats de l'analyse sous-régionale des rapports périodiques, tous les ateliers de formation ont visé à renforcer les points forts régionaux et à aider à surmonter les difficultés – notamment la perte de mémoire et de documentation institutionnelles, l'absence d'inventaires, la représentation non satisfaisante du patrimoine de la sous-région sur la Liste du patrimoine mondial et les difficultés de mise en place de stratégies de développement régionales basées sur les différents besoins de chaque pays. Le rapport final et des informations supplémentaires sont disponibles en ligne à www.bfsd.org.

8. Une réunion de suivi du rapport périodique pour les sous-régions de *l'Europe du Sud-Est et de l'Europe méditerranéenne* a été organisée les 18 et 19 avril 2008 à Corfou, Grèce, par les autorités grecques. Elle s'inscrit dans le prolongement de la première réunion pour cette sous-région (Thessalonique, Grèce, 10-11 décembre 2006) ainsi que de la réunion de la sous-région de *l'Europe méditerranéenne* (Madrid, Espagne, 19-20 février 2007). La réunion était centrée sur l'harmonisation des listes indicatives, les déclarations de valeur universelle exceptionnelle, les plans de gestion et les propositions d'inscription transfrontalières au patrimoine mondial, principalement pour les biens culturels. Les autorités portugaises ont proposé d'organiser la prochaine réunion des points focaux de *l'Europe méditerranéenne* au printemps 2009.
9. Suite à la 1^{re} réunion ibérique de gestionnaires de sites (Lisbonne, Portugal, 14-15 mai 2004), la 2^e réunion ibérique a été organisée par les autorités espagnoles à Plasencia, du 2 au 4 avril 2008. La réunion était centrée sur la gestion de différents types de biens du patrimoine mondial espagnols et portugais, la présentation de dossiers d'inscription en cours, ainsi que sur des initiatives de coopération avec des pays d'Amérique latine. Les autorités portugaises ont proposé d'organiser la 3^e réunion ibérique des gestionnaires de site en 2010.
10. Suite à la réunion pour *l'Europe nordique et balte* (Helsinki, Finlande, 3 au 4 mai 2007), le suivi du rapport périodique est assuré par les réunions sur la coopération nordique organisées avec la Fondation nordique du patrimoine mondial.
11. En outre, la soumission des rapports périodiques a été débattue lors de plusieurs réunions nationales sur le patrimoine mondial, dans la droite ligne des décisions **30 COM 11A.1** et **31 COM 11A.1**.
12. Toutes les réunions et les ateliers de renforcement des capacités ont montré à l'évidence qu'il faut disposer de davantage de temps pour rédiger les déclarations de valeur/de valeur universelle exceptionnelle, en étroite coopération avec les Organisations consultatives et le Centre du patrimoine mondial. Les États parties ont besoin d'un plus grand soutien malgré le travail préparatoire avec les fiches de données fournissant tous les éléments nécessaires au cours du processus de soumission des rapports périodiques. La préparation ou la révision de plans de gestion pour les biens du patrimoine mondial constitue un autre domaine de travail intense à effectuer avant le prochain cycle de rapports. En revanche, des progrès ont été accomplis en matière de révision des listes indicatives et de coopération entre États parties pour identifier des sites potentiels (transnationaux).

II. Projet de décision

Projet de décision : 32 COM 11C

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-08/32.COM/11C,
2. Rappelant les décisions **30 COM 11A.1**, **30 COM 11A.2**, **31 COM 11A.1** et **31 COM 11A.2** adoptées respectivement à ses 30e et 31e sessions (Vilnius, 2006 et Christchurch, 2007),
3. Prend note des résultats des réunions sous-régionales sur le suivi des rapports périodiques pour l'Europe de l'Est et centrale, l'Europe méditerranéenne et l'Europe du Sud-est et prend également note des initiatives de formation financées par des sources extrabudgétaires ;
4. Incite les États parties européens à continuer à soumettre tout changement de noms, critères, limites et projets de déclarations de valeur/ valeur universelle exceptionnelle dès que possible ;
5. Recommande que les États parties, les Organisations consultatives et le Centre du patrimoine mondial poursuivent leur collaboration pour traiter les questions en suspens, notamment par des réunions de suivi ciblées et des exercices de formation ;
6. Remercie les autorités grecques d'avoir organisé la réunion pour l'Europe du Sud-est et de la Méditerranée à Corfou, Grèce, les 18 et 19 avril 2008, les autorités espagnoles d'avoir organisé la réunion ibérique à Plasencia, Espagne, du 2 au 4 avril 2008, et accueille favorablement l'offre des autorités portugaises d'organiser une réunion pour l'Europe méditerranéenne au printemps 2009 ;
7. Demande au Centre du patrimoine mondial et aux Organisations consultatives d'établir un rapport d'avancement sur le suivi du rapport périodique pour l'Europe et sur les préparatifs du prochain cycle concernant l'Europe et l'Amérique du Nord, pour examen à sa 34e session, en 2010.